

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DEVE 129 Subvention (40 000 euros) à l'association Bio Consom'acteurs pour le projet « des cantines scolaires bas carbone avec climat cantines ».

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Bio Consom'acteurs ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 40 000 euros est attribuée à l'association Bio Consom'acteurs, dont le siège social est situé 10 rue Beaumarchais, 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 3 : La convention jointe à la présente délibération fixant les modalités d'octroi de la subvention prévue à l'association Bio Consom'acteurs est approuvée. Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO